

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 janvier 2024

Date de convocation : 12 décembre 2023	Nombre de membres { présents : 16 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 19 janvier 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-02**

OBJET : Marché de travaux d'effacement de réseaux

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JANVIER, vendredi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 12 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Lydie DEMENÉ, MM. Christophe BERTAUD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, par délibération du 17 novembre 2023 et dans le cadre de l'échéance de marchés passés en 2021, le Bureau lui avait donné mandat pour lancer un appel d'offres conjoint d'études et de travaux neufs d'électrification et génie civil télécom annexe, selon un allotissement géographique et pour une durée de trois années à partir de juillet 2024, avec option de prolongation pour une année.

M. le Président explique que, lorsque les opérations d'électrification concernées consistent en l'effacement de réseaux aériens, les travaux incluent en règle générale la reprise de l'éclairage public existant (ou incluent la création d'éclairage public, sinon).

Dans ce cas particulier, si les marchés de travaux d'électrification et d'éclairage public ont été attribués par le SDEER à des entreprises différentes, il peut apparaître une co-activité qui complexifie notablement la réalisation du chantier.

M. le Président propose au Bureau que l'appel d'offres en cours de préparation corrige cette difficulté et, pour le cas particulier des effacements de réseaux, prévoient d'inclure les travaux d'éclairage public à compter de l'échéance des marchés en cours (mi-2025).

Dès lors, et dans le but de compenser la perte d'allotissement ainsi constituée, M. le Président propose que les marchés de travaux d'électrification en cours de préparation prévoient des lots dédiés aux effacement de réseaux.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*